



Syndicat des professionnelles et professionnels Laval-Rive-Nord
Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5222

Chronique Santé et Sécurité au travail!



Sainte-Thérèse, novembre 2018

Les chutes : comment les prévenir?

« Au Canada, plus de 42 000 travailleurs sont blessés chaque année à la suite de chutes. Ce nombre représente environ 17 % des accidents “avec perte de temps” (selon les statistiques de l’Association des commissions des accidents du travail du Canada, 2011). »

En 2015, nous avons publié cette chronique sur la prévention des chutes. Nous avons adapté l’article et nous la « republions », car malheureusement, les chutes sont encore trop fréquentes et causent des accidents de travail. Donc, la voici!

Saviez-vous que les chutes représentent la principale cause des accidents de travail à la commission scolaire de Laval? Elles sont aussi la cause de plusieurs accidents de travail à la commission scolaire des Affluents et à la commission scolaire des Mille-Îles. Saviez-vous qu’une professionnelle de la commission scolaire de Laval, qui a chuté sur de la glace au travail, il y a 8 ans ne pourra plus jamais retravailler de sa vie?

Il vous est d’ailleurs sûrement déjà arrivé de tomber dans les escaliers, sur des planchers mouillés ou sur de la glace, que ce soit à la maison, au travail ou lors d’activités. Malheureusement, les chutes provoquent parfois des lésions, et ce, à court ou à long terme. Il est donc important de connaître les facteurs de risque ainsi que les solutions afin d’éviter une chute.

RISQUES ET SOLUTIONS

Plusieurs professionnels qui travaillent avec les enfants, par exemple, sont plus à risque que d’autres, car ceux-ci se penchent souvent pour être au niveau des enfants, utilisent le mobilier adapté pour les enfants et soulèvent parfois des élèves. Il faut prendre le temps de réaliser tous les mouvements de façon adéquate (bonne posture) et utiliser un mobilier adapté afin de ne pas se mettre à risque.

Les professionnels qui transportent du matériel sont aussi à risque. Sachez qu’il est primordial de garder une main libre lorsque vous transportez du matériel. Ceci vous permettra de vous agripper à une rampe, par exemple. D’ailleurs, l’ergonome Pascal Rizzo, qui travaille à la CNESST, propose de transporter du matériel à l’aide d’un sac à dos (quand c’est possible), ce qui permet de répartir le poids et de laisser les mains libres.



Syndicat des professionnelles et professionnels Laval-Rive-Nord
Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5222

Souvent, afin de tenter de sauver du temps, nous effectuons ce qu'on appelle « des voyages de paresseux » : on tente par tous les moyens d'apporter tout le matériel dont nous avons besoin d'un seul coup. Un conseil : prévoyez plus de temps entre vos déplacements afin d'éviter cette situation qui pourrait causer une chute.

L'ouverture de portes peut également causer des chutes lorsqu'on transporte des objets. Plusieurs personnes utilisent leurs pieds afin de les tenir, ce qui fait sorte que le corps n'est pas dans une position normale, ce qui pourrait causer de l'inconfort, des blessures ou même des chutes. Si vous êtes seul, il est recommandé d'utiliser un objet pour tenir la porte (une boîte, par exemple) lors de vos déplacements.

Les tiroirs ouverts et les boîtes qui traînent sur le sol sont également dangereux! Veuillez vous assurer qu'aucun objet ne traîne par terre et fermer les tiroirs avant de quitter les lieux.

La neige et la glace sont déjà présentes dans les stationnements et dans les entrées. Si vous rencontrez une zone particulièrement à risque, avisez rapidement les ressources humaines ou les personnes responsables du déneigement afin de prendre les moyens nécessaires pour régler la situation.

CONCLUSION

Soyez attentifs à votre milieu de travail afin de corriger les situations à risque pour éviter les chutes ou les accidents. N'oubliez pas qu'il faut éliminer le danger à la source! Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à consulter un membre du comité paritaire de santé et de sécurité à votre commission scolaire.

Emmanuelle Bournival, vice – présidente du SPPLRN